

Connaissez vous l'action sociale au ministère de l'économie des finances et de la relance ?

L'action sociale ministérielle regroupe plusieurs prestations auxquelles **TOUS** les agents du ministère, titulaires, non titulaires, actifs ou retraités peuvent bénéficier.

Ces prestations peuvent être :

- 1) la restauration
- 2) le logement, et les prêts liés au logement
- 3) les vacances
- 4) la petite enfance
- 5) les aides et secours

## 1) Restauration

Vous pouvez bénéficier d'une restauration collective qui peut regrouper différents types de restaurants : restaurants inter-administratifs, restaurants financiers, restaurants conventionnés.

Si vous n'avez pas de structure de restauration à moins d'1 kilomètre vous pouvez demander des titres-restaurant (carte dématérialisée Apétiz).

## 2) Logements

Au Ministère il existe des logements sociaux qui sont proposés par l'association [ALPAF](#). Vous devez d'abord vous inscrire en Préfecture pour ensuite faire votre demande de logement ou de foyer meublé. Les possibilités de logements et de foyers se situent surtout en région Ile-de-France ou dans les grandes métropoles.

Plusieurs prêts et aides liés au logement peuvent être demandés :

- prêt immobilier complémentaire
- prêt pour l'amélioration de l'habitat
- prêt pour l'équipement du logement
- prêt pour loger un enfant étudiant
- prêt suite à un sinistre immobilier
- prêt pour l'adaptation du logement à des personnes handicapées
- aide à la propriété
- aide à la première installation
- lien alpaf

## 3) Les vacances

L'association [EPAF](#) propose des centres de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans. Ces « colonies » sont organisées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été sur toute la France et selon l'âge des enfants à l'étranger.

Elle propose, également, des séjours en résidences de vacances pour les familles, et les adultes sur toute la France.

Ces résidences qui appartiennent au domaine de l'Etat, sont gérées par l'association mais le ministère envisage de les vendre prochainement malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales représentatives.



# Action sociale

---

## 4) La petite enfance

Le ministère propose quelques places en crèches dans les grandes métropoles (environ 510), il faut se rapprocher de sa délégation d'action sociale afin de connaître les possibilités de berceaux.

Des chèques emploi service sont également disponibles (CESU) pour les parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans. Cette aide permet de rémunérer différentes activités.

## 5) Aides et secours

Lors de difficultés de la vie vous pouvez, par l'intermédiaire des assistants du service social, bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 3000€.

Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter [la brochure action sociale ministérielle de la fédération](#).

A ces prestations ministérielles peuvent s'ajouter d'autres prestations qui sont interministérielles et communes à tous les ministères. Ces prestations sont les suivantes :

- prestation repas ;
- subvention pour séjours d'enfants ;
- CESU 0/6 ans ;
- logements d'urgence ;
- places en crèche ;
- aide aux parents d'enfants handicapés.

Pour plus d'informations, il faut consulter le site des SRIAS (sections régionales interministérielles d'action sociale), il existe une section par région.

**Aujourd'hui, nous subissons des restructurations et des réformes conséquentes au sein de notre ministère. Les politiques sociales ne sont pas épargnées, la fédération des Finances CGT continuera à porter les revendications des personnels et à tout faire pour garder cette action sociale que nous avons construites avec les personnels.**



Avril 2021

**Fédération des Finances CGT**, 263 rue de Paris- Case 540, 93515 Montreuil cedex  
<https://www.cgffinances.fr>, Tel : 01 55 82 76 66

